

# ACS

## Aide au paiement d'une complémentaire santé



Depuis 2005, l'ACS vous permet de financer votre mutuelle grâce à une réduction sur le montant de votre cotisation annuelle.

### Conditions pour en bénéficier

- ✓ Montant de **vos ressources**
- ✓ **Résider en France** depuis plus de 3 mois
- ✓ Être en **situation régulière**

Vos ressources<sup>(1)</sup> (imposables et non imposables) doivent être comprises entre le plafond d'attribution de la couverture maladie universelle (CMU) complémentaire et ce même plafond majoré de 35%<sup>(2)</sup>.

Composition du foyer	Plafond revenus annuels <sup>(3)</sup>	Soit une moyenne mensuelle <sup>(3)</sup>
1	11 682 €	973 €
2	17 523 €	1 460 €
3	21 027 €	1 752 €
4	24 532 €	2 044 €
5	29 204 €	2 434 €
Par personne supplémentaire	+ 4 672,70 €	+ 389,40 €

(1) Les ressources prises en compte sont celles des 12 mois précédant la demande. Elles tiennent compte de l'ensemble des revenus, pensions, allocations... Les personnes disposant d'un logement à titre gratuit (propriétaire, personne logée gratuitement) ou bénéficiant d'une aide au logement se voient appliquer un forfait logement qui est ajouté à leurs ressources. Ce forfait varie selon la composition familiale. (2) Taux en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2015. (3) Montants en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2015 en France métropolitaine.

### Comment la demander ?

Votre demande d'ACS doit être adressée à votre Caisse d'Assurance Maladie :

- 1 Si vous remplissez les conditions d'accès à l'ACS,  **votre caisse d'assurance maladie (CPAM, MSA, RSI,...) vous adresse une attestation-chèque** dans un délai de deux mois.
- 2 Vous avez **6 mois pour adresser votre attestation-chèque** à votre mutuelle.
- 3 Vous devez obligatoirement opter pour une **garantie sélectionnée par le Ministère de la Santé** comme notre garantie **Accès Santé**.
- 4 **Votre mutuelle déduit immédiatement le montant** de l'aide de votre cotisation.
- 5 **L'ACS est valable 1 an**. Pour la reconduire, vous devez en faire la demande avant l'échéance.

### Attribution de l'ACS

Lors de l'attribution de l'ACS, vous recevez :

- 1 **une attestation-chèque** à faire valoir auprès de l'organisme de protection complémentaire de votre choix pour réduire le montant de votre cotisation annuelle ;
- 2 **une attestation de tiers payant** à présenter aux professionnels de santé\* pour bénéficier de tarifs médicaux sans dépassement d'honoraires et de la dispense d'avance des frais sur la partie prise en charge par l'Assurance Maladie.

MONTANT ANNUEL DE L'ACS	- DE 16 ANS	DE 16 À 49 ANS	DE 50 À 59 ANS	60 ANS ET +
	100€	200€	350€	550€

\*Les professionnels de santé ont l'obligation de ne pas appliquer de dépassements d'honoraires, quel que soit le médecin.

Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 538 518 473. N° LEI 969500JLUSZH89G4TD57. Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris. Conception graphique : isabomey.tumblr.com - Crédits photos : ©Matthias Ritzmann/Corbis. Document commercial.



### La garantie Accès Santé

est une complémentaire santé réservée aux bénéficiaires de l'ACS. Elle est tarifée au plus juste et assure une **couverture complète de tous les soins utiles** (frais médicaux, hospitalisation, optique, frais dentaires...).

### Comment y adhérer ?

- **Vous êtes déjà bénéficiaire de l'ACS ?**  
Il vous suffit de vous rendre dans l'une des agences de la mutuelle munie de votre attestation-chèque pour adhérer directement à la garantie ACCÈS SANTÉ.
- **Vous n'avez pas encore entamé les démarches ?**  
Votre conseiller vous expliquera les formalités à effectuer auprès de votre Caisse d'Assurance Maladie. Durant le traitement de votre demande ACS, vous pourrez adhérer immédiatement à une garantie santé classique adaptée à vos besoins et à votre budget. Dès réception de votre attestation-chèque, vous basculerez sur la garantie ACCÈS SANTÉ.

### Contact et renseignements :

Christelle GOURDIN

> [christelle.gourdin@harmonie-mutuelle.fr](mailto:christelle.gourdin@harmonie-mutuelle.fr)

> [www.protection-sociale-entreprise.fr](http://www.protection-sociale-entreprise.fr)



**Harmonie  
mutuelle**

En harmonie avec votre vie